



Chambre des communes
CANADA

Comité permanent de la défense nationale

NDDN • NUMÉRO 019 • 1^{re} SESSION • 39^e LÉGISLATURE

TÉMOIGNAGES

Le lundi 30 octobre 2006

Président

M. Rick Casson

Aussi disponible sur le site Web du Parlement du Canada à l'adresse suivante :

<http://www.parl.gc.ca>

Comité permanent de la défense nationale

Le lundi 30 octobre 2006

• (1530)

[Traduction]

Le président (M. Rick Casson (Lethbridge, PCC)): Je déclare la séance ouverte, puisqu'il est un peu plus de 15 h 30. C'est aujourd'hui la séance n^o 19 de notre étude de l'engagement des Forces canadiennes en Afghanistan.

Nous avons aujourd'hui le premier des breffages d'une demi-heure que nous avons demandés. Nous avons le Brigadier-général A. J. Howard, directeur général des opérations de l'état-major interarmées stratégique.

Ce que j'aimerais faire, mesdames et messieurs, simplement pour rendre les choses plus justes — à mon avis, je crois que c'est plus juste — c'est de répartir équitablement entre les partis le temps qui restera de la demi-heure d'exposé pour leur permettre de poser des questions. Si vous êtes d'accord, nous procéderons ainsi.

Il semble que nous ayons des présentations électroniques ici.

Avant de passer à cela, allez-y.

[Français]

M. Claude Bachand (Saint-Jean, BQ): Je voudrais en profiter, avant que le général commence, pour dire qu'aujourd'hui — puisque nous sommes des gens civilisés —, je suis ici pour écouter le breffage qui nous sera donné par le général. Mais je veux que ceci soit clair: à mon avis, le comité est le maître d'oeuvre de ce qui se passe ici. Je dis « maître d'oeuvre » parce que vous avez déjà touché au temps octroyé à la présentation, aux échanges et aux interactions. Je crois qu'après la présentation du général, le comité devra peut-être voir si le format lui convient, si le temps lui convient et si les sujets dont le général l'entretient lui conviennent.

Je voudrais qu'il soit clair que c'est le comité qui jugera de l'importance à accorder à ces breffages. Je pense qu'il faut leur donner beaucoup d'importance. Le simple fait que le ministre ait reconsidéré la décision démontre qu'il est de notre côté et qu'il comprend qu'il est important que les députés du Parlement soient bien renseignés.

Il faudrait donc que ce soit clair, monsieur le président. Je suis disposé à écouter la présentation du général aujourd'hui, mais les différents sujets que nous devrions aborder après son départ sont les suivants. Sommes-nous satisfaits du temps qui nous est octroyé? Voulons-nous plus d'interaction avec le présentateur? Pouvons-nous demander d'aborder des sujets spécifiques, comme l'équipement, la répartition des effectifs et les contacts avec les ONG, par exemple?

À moins que mes collègues ne soient pas d'accord avec moi, le comité doit conserver la mainmise sur ces présentations et ne pas se contenter d'écouter passivement. Il faudrait peut-être que le comité restreint en discute tantôt. Je voulais faire un rappel au Règlement, au début, afin qu'il soit clair qu'aujourd'hui, je vais écouter, mais que je veux aussi participer. Si le comité demande une participation plus

importante, il faudra s'assurer auprès des présentateurs qu'ils nous livreront ces présentations plus importantes que nous demandons.

[Traduction]

Le président: D'accord, merci.

Monsieur Dosanjh.

L'hon. Ujjal Dosanjh (Vancouver-Sud, Lib.): Merci.

Je veux essentiellement dire la même chose mais en termes un peu plus particuliers. Je veux remercier le Brigadier-général Howard d'être venu. Cela n'a rien à voir avec vous, monsieur; c'est une question interne pour le comité.

Je suis très préoccupé par le ton des instructions dans cette lettre que nous avons reçue. C'est comme si elle venait d'en haut et que le comité n'a qu'à faire ce qu'on lui dit de faire. Le comité est maître de sa procédure. Le comité peut convoquer qui il veut. Le ministre a eu la gentillesse de nous permettre d'avoir des breffages du MDN mais ce n'est vraiment pas à lui de décider si nous aurons ou non des breffages. Nous pouvons sommer des gens à comparaître pour nous donner des breffages.

Si nous posons des questions en dehors du sujet abordé, c'est à eux de déterminer s'ils peuvent divulguer ou non des renseignements classifiés. Nous ne demandons pas de renseignements classifiés et ils n'ont pas à répondre à ces questions. Tout ce que je suggère, c'est la limite de temps et la limite concernant les questions à poser, les sujets qui peuvent être abordés — ce sont là des obstacles inutiles qui empêchent le comité de faire son travail de façon assez détendue.

C'est une question très grave, et personne n'essaie de créer une situation partisane ici. Pour le compte rendu, je veux simplement préciser, tout d'abord, que c'est très aimable de la part du ministre d'avoir donné son accord. Nous n'avons pas besoin de son accord pour obtenir ces breffages. Le comité est maître de ses propres travaux.

Deuxièmement, je ne crois pas que nous devons être limités par l'horaire ou le temps pendant lequel le ministre dit que nous pouvons travailler avec ceux qui viennent et font des présentations. Trente minutes, ce n'est pas la limite.

Dans le cas de ce breffage, nous respecterons cela, mais à l'avenir, comme le comité pourra en décider au comité directeur...

Je ne suis pas membre de ce comité. Je veux simplement que ma position figure au compte rendu de façon publique. Je trouve cette façon de faire très, très étouffante.

•(1535)

Le président: J'apprécie ces commentaires. Il semble que nous devrions aborder la question au comité directeur une fois que nous aurons vu ce qu'on nous présentera aujourd'hui.

M. Laurie Hawn (Edmonton-Centre, PCC): Aurons-nous la chance de parler avant que le comité directeur ne mette fin à ses travaux? Je ferai part de mes commentaires à ce moment-là, si c'est le cas, parce qu'il s'agit de...

Le président: Non. Si vous allez dans le même sens que ces deux commentaires, allez-y maintenant.

M. Laurie Hawn: Je comprends ce que M. Dosanjh veut dire, mais c'est pour cela qu'on avait des breffages: parce qu'ils étaient justement des breffages. Évidemment, nous pouvons convoquer des témoins, et c'est ce que nous faisons. Nous convoquons un témoin après l'autre, ce qui est la bonne chose à faire. Nous obtenions le témoignage de personnes depuis le ministre jusqu'au CEMD et les subalternes, et c'est pour cela que nous convoquons des témoins.

Il s'agit d'un breffage. Le Général Howard n'est pas véritablement un témoin, à mon avis. Les questions sont très bien si elles portent sur le breffage, mais je ne crois pas qu'il soit approprié que nous traitions le Général Howard comme un témoin et abordions d'autres questions soulevées lors du breffage. C'est pourquoi nous convoquons des témoins; c'est pourquoi nous le faisons depuis plusieurs mois. Je crois que nous sommes à contre-courant ici.

L'hon. Ujjal Dosanjh: Nous laisserons le comité en décider. Inutile de nous disputer.

M. Laurie Hawn: Je voulais simplement que ce soit dit.

Le président: Nous empiétons sur le temps du témoin. Nous commencerons la demi-heure maintenant, si vous le voulez bien, monsieur.

Vous avez la parole comme convenu pour cette séance. Nous entendrons votre exposé et les partis se partageront le temps qui reste pour poser des questions.

Allez-y, et merci d'être venu.

Bgén A. J. Howard (Directeur général, opérations de l'État-major interarmées stratégique, ministère de la Défense nationale): Mesdames et messieurs les députés, bonjour.

C'est un privilège pour moi de vous présenter aujourd'hui une mise à jour des opérations des Forces canadiennes en Afghanistan. J'ai inclus dans cette mise à jour un bref aperçu de la FIAS et du Commandement régional Sud, une vue d'ensemble des éléments des FC déployés à Kandahar et à Kaboul, ainsi qu'un aperçu de certaines des activités et des réalisations des FC au cours des derniers mois.

Monsieur le président, permettez-moi de vous dire d'emblée que j'ai préparé ce mémoire du mieux que je le pouvais mais je peux, pour les futurs breffages, adapter le format à vos besoins et bien sûr aux arguments exprimés ici.

Enfin, bien que les FC travaillent avec bien d'autres ministères pour assurer une contribution canadienne de qualité, mon exposé portera sur les efforts militaires. Je suis certainement disposé à apporter des précisions sur mon exposé si je le peux mais les questions concernant les activités des autres ministères devraient probablement leur être adressées.

J'espère que vous trouverez les diapositives utiles.

Je crois qu'il vaut toujours la peine de réfléchir à nos objectifs en Afghanistan. Les soldats les comprennent mais ils ont leur façon bien à eux de résumer en mots simples l'essentiel des raisons pour

lesquelles ils sont en poste là-bas. Ayant travaillé avec de nombreux soldats, en particulier à la préparation de ceux qui sont en poste en Afghanistan aujourd'hui et qui étaient de Petawawa lors de ma précédente affectation à titre de commandant de brigade, je peux dire que ce qu'on peut constater — et nous avons entendu les soldats — c'est que leur raison d'être en Afghanistan est simple: « Je veux faire ma part en Afghanistan et aider les Afghans ». C'est ainsi qu'ils résumant certains de ces objectifs que vous voyez sur la diapositive.

•(1540)

[Français]

Nous sommes en Afghanistan afin de défendre les intérêts canadiens, main dans la main avec nos alliés et le peuple afghan. Nous avons pour objectif d'étendre la stabilité, la sécurité et l'autonomie démocratique qui rejette à jamais le terrorisme, ses méthodes et son soutien.

La mission vise à défendre les Canadiens contre les menaces terroristes avant leur arrivée sur nos côtes, mais elle est également centrée sur l'aide aux Afghans, afin de leur permettre de rebâtir leur vie et leur pays. L'engagement multidimensionnel des Forces canadiennes en Afghanistan consiste à agir sur trois paliers de gouvernance: en appuyant et conseillant le gouvernement afghan et les forces de sécurité nationale au niveau national; en prenant le leadership de la brigade multinationale au niveau régional; en s'assurant de fournir un groupement tactique robuste et une équipe de reconstruction provinciale au niveau provincial à Kandahar.

[Traduction]

Passons à la prochaine diapositive. La mission menée par l'OTAN en Afghanistan est un effort multinational. Plus de trente pays sont activement engagés dans les efforts visant à aider le gouvernement afghan. Des progrès sont réalisés dans l'ensemble du pays, et malgré les difficultés auxquelles nous devons faire face dans le sud, la majeure partie du reste du pays connaît des progrès, bien que lents. Je crois qu'il est toujours important de consulter une carte de l'ensemble du pays parce que des choses formidables s'y passent. Les Canadiens peuvent être fiers de ce que nous avons accompli à Kaboul et de ce que la communauté internationale accomplit dans au moins 75 p. 100 du pays. Il n'y a aucun doute: nous connaissons des difficultés dans le sud.

La mission FIAS-OTAN a maintenant pris la relève de l'opération Liberté immuable menée par les États-Unis. Le Général Richards du Royaume-Uni est le commandant de la FIAS en poste à Kaboul et dirige toutes les activités de la FIAS. L'opération Liberté immuable se poursuit toujours mais concentre ses efforts sur la lutte contre le terrorisme.

Au Commandement régional sud, la prochaine diapositive montre que l'arrivée relativement récente des pays de l'OTAN, qui a commencé au début de cette année, a été pour le moins difficile. Cette carte montre que nos partenaires dans le sud sont des Britanniques et quelques troupes estoniennes dans la province d'Helmand, soit quelque 3 800 militaires. Je suis désolé, la diapositive est difficile à voir.

Les Néerlandais sont jumelés aux Australiens dans la province d'Oruzgan. On y compte 1 200 Néerlandais, 360 Australiens et un contingent roumain avec des appuis américains — 800 Roumains et environ 400 Américains.

Les quatre groupes dans ces quatre provinces ont en gros le même effectif, soit un groupe tactique pour assurer la sécurité et une équipe provinciale de reconstruction chargée de faciliter les efforts de développement et de gouvernance. Tous les quatre sont aux prises avec la même difficulté, les Taliban, qui s'efforcent de miner le gouvernement afghan et préféreraient que l'OTAN quitte avant que les Afghans puissent établir des plans crédibles en vue de la mise en place d'un appareil de sécurité locale, ce qui est capital pour tout État national.

Les objectifs des groupes tactiques et de leurs EPR, dirigés par le Commandement régional sud, sont essentiellement les mêmes, soit de s'efforcer autant que possible de mettre en place un environnement sécuritaire, de permettre à l'Afghanistan d'accroître sa capacité de gouvernance — c'est-à-dire d'aider le gouverneur à construire sa bureaucratie — et de participer aux efforts d'un éventail d'organisations internationales et non gouvernementales.

Les forces britanniques viennent d'arriver sur place et s'efforcent depuis deux semaines à s'adapter dans la province d'Helmand. Les Néerlandais sont arrivés dans la province d'Oruzgan à la fin de l'été et se familiarisent également avec leur théâtre d'opération.

Comme vous le savez tous, le groupe tactique canadien est juste à l'ouest de Kandahar, dans les régions de Panjwai et de Pashmul. En raison des efforts et des actions des Taliban visant à terroriser la population de la région, à établir une présence permanente et à attaquer les Canadiens et les Afghans au moyen d'EEI et de bombes humaines, la capacité du gouverneur de Kandahar, assisté de l'EPR et de nombreux autres intervenants, de réaliser des activités de développement a été considérablement entravée. L'opération Méduse, qui s'est achevée récemment, a permis de chasser un grand nombre de Taliban de leur positions défensives fixes juste à l'ouest de Kandahar, mais les Taliban demeurent une menace.

Les efforts canadiens sont concentrés dans cette région mais nous nous efforçons d'étendre notre influence dans le reste de la province. Les efforts — et ceux-ci sont semblables à ceux déployés dans chaque province en Afghanistan — visent à accroître la capacité de l'armée nationale afghane et de la police nationale afghane afin qu'elles puissent servir dans les régions où nous sommes et nous permettre d'accroître nos efforts.

Il est extrêmement important d'accroître la capacité de l'armée locale afghane et de la police afin qu'elles puissent assurer la sécurité dans leur propre pays, et c'est là une des principales raisons de nos efforts en Afghanistan.

• (1545)

Depuis deux semaines, le Lieutenant-colonel Omer Lavoie et son groupe tactique travaillent à améliorer le professionnalisme des soldats de l'armée nationale afghane avec lesquels ils sont jumelés. Bien que nous n'en ayons que quelques centaines en ce moment, il s'agit d'une importante étape.

Il nous faut accroître davantage la capacité de l'armée afghane d'assurer la sécurité. Nous avons mis sur pied une équipe d'observation et de liaison composée d'environ cinquante soldats pour travailler avec l'armée afghane dans la province de Kandahar. Nous espérons accroître cette capacité considérablement au cours des prochaines années.

Depuis quelques semaines, l'équipe provinciale de reconstruction poursuit son travail avec la population locale, et je vous donnerai quelques détails sur certaines de leurs réalisations.

J'ai trois diapositives qui portent sur les Forces canadiennes à Kandahar et Kaboul, mais pour des raisons de temps je vais les

sauter. Je crois que vous connaissez tous la contribution canadienne là-bas. Je suggère de passer par-dessus les diapositives sur nos forces à Kandahar et Kaboul, et si vous voulez que j'y revienne, je serai heureux de le faire.

J'aimerais maintenant parler des réalisations des Forces canadiennes et du Canada au cours des derniers mois.

[Français]

À partir du 28 février 2006, et pendant neuf mois, le brigadier-général David Fraser a officiellement exercé le commandement de la brigade multinationale de la région sud au sein de l'engagement international. L'objectif était d'assurer le développement et la stabilisation de la région. Au cours de la période de son commandement de la région sud, le brigadier-général Fraser et ses troupes ont accompli plusieurs faits importants. Voici, entre autres, quelques-unes de ces actions: faciliter la mise sur pied des forces opérationnelles dans les régions de Helmand et d'Oruzgan; permettre le transfert de l'opération sous le contrôle de l'OTAN; renforcer la gouvernance au sein de la province de Kandahar; développer les zones de développement afghan dans la région sud; permettre des opérations interarmées et interalliées entre nos forces, les forces de la coalition ainsi que les forces de sécurité afghanes. Un nombre important d'insurgés ont été repoussés de la région de Panjwai durant les opérations de combat lors de l'opération Méduse.

• (1550)

[Traduction]

Il s'agit là de réalisations extraordinaires dans des conditions très difficiles. Les choses sont-elles parfaites dans le sud? Loin de là. Mais des progrès, bien que lents, sont réalisés. Le Brigadier-général Fraser passera le commandement à un général néerlandais cette semaine, et lui et son équipe de 200 Canadiens, ainsi que les autres pays représentés au quartier général, rentreront chez eux après neuf mois de travail difficile pour bénéficier d'un repos bien mérité. Tous les Canadiens peuvent être fiers de ce qu'ont accompli Dave Fraser et son équipe.

La sécurité est essentielle à la stabilité. Il ne peut y avoir de développement à long terme sans sécurité. Par conséquent, dans le cadre de notre mandat de sécurité, notre groupe tactique est déployé dans la province de Kandahar, l'ancien fief taliban. Afin de supprimer les refuges des terroristes et d'assurer, petit à petit, la sécurité dans les zones de développement, le groupe tactique canadien, en collaboration avec l'armée nationale afghane, la police nationale afghane et la police auxiliaire nationale afghane, sont à sécuriser la région de Pashmul et de Panjwai, comme je l'ai déjà décrit, afin d'y permettre le développement.

Outre le cadre habituel de patrouille, des postes de contrôle et des bases d'opération avancées ont été créées pour assurer la sécurité permanente du territoire et permettre au gouvernement afghan d'être autonome.

De nombreux défis restent à relever. Cependant, au fur et à mesure que s'accroissent la capacité et le professionnalisme des forces nationales de sécurité afghanes, nous croyons que les Afghans verront les avantages d'un gouvernement central fort et accepteront le fait qu'il ne peut y avoir qu'un seul avenir. Et cet avenir laisse les Taliban derrière.

L'équipe provinciale de reconstruction de Kandahar, dirigée par un Canadien recrutant des acteurs multinationaux, mène des opérations interministérielles coordonnées visant à promouvoir la bonne gouvernance et à aider le gouvernement afghan. Par le biais de contacts avec les représentants du gouvernement, notamment le gouverneur de la province de Kandahar et le conseil provincial élu, ainsi que les leaders tribaux et religieux locaux, l'EPR participe aux efforts visant à améliorer la sécurité et à assurer la stabilité.

L'EPR constitue un élément clé du comité de gestion des catastrophes de Kandahar, qui coordonne les secours avec les ONG et les Nations Unies. L'EPR a participé à la distribution de nourriture, d'eau, de couvertures et de tentes dans toute la région de Panjwai. Le financement du MDN, sous la forme d'un fonds d'urgence du commandant, a été établi à 2,4 millions de dollars et doit servir, à la discrétion du commandant, à appuyer les efforts de développement et de sécurité dans la zone des opérations. Seize des 27 projets prévus ont été réalisés depuis que nous sommes dans la province de Kandahar. C'est donc plus de 700 000 \$ qui ont été consacrés à cette tâche par le MDN.

Permettez-moi de vous parler de quelques-unes des autres réalisations de l'EPR. Celle-ci a acheté des fournitures médicales destinées à l'hôpital de la police nationale afghane et a mis sur pied un système de répartition de la police nationale afghane semblable au service 911 que nous avons ici au Canada.

L'EPR assure également l'encadrement de la police nationale afghane par la GRC. L'équipe provinciale de reconstruction a fourni plus de 1 000 uniformes de police, tous achetés dans la région. Nous avons également fourni de l'équipement de base essentiel pour les policiers accrédités, par exemple des manteaux, des bottes, des torches électriques, des ceintures et des gants.

Troisième réalisation parmi tant d'autres, l'EPR a amélioré le système de plomberie de la prison pour femmes de Kandahar. Neuf activités de sensibilisation dans le domaine médical ont été réalisées dans des villages, dont quatre au cours des six dernières semaines. Plus de 2 000 Afghans ont reçu des soins de santé de base et du matériel dans des régions éloignées, de Panjwai à Nazyan, dans la province de Kandahar.

• (1555)

Enfin, à titre d'exemple, une génératrice a été fournie pour le temple du Tombeau du Prophète à Kandahar. C'est là un exemple de la vaste gamme d'activités d'aide destinées à la population locale coordonnée par l'EPR.

Je ne m'attarderai pas sur l'équipe de consultation stratégique. Vous avez rencontré mon collègue, Mike Capstick, qui vous a livré un bon exposé sur l'équipe de consultation stratégique, entité peu connue des Canadiens mais qui s'efforce d'améliorer la gouvernance du côté de Kaboul, et encore une fois, je crois que c'est là une entreprise extraordinaire.

Permettez-moi de conclure en disant que nous avons de nombreux défis à relever dans la province de Kandahar. Il n'y a aucun doute là-dessus. Les soldats et les officiers à qui je parle, que je connais bien et qui sont en poste là-bas, sont persuadés que la présence du Canada a un effet très important. Mais ils sont très réalistes en ce qui concerne le temps qu'il faudra pour permettre à l'Afghanistan de devenir autonome.

C'est avec plaisir, monsieur le président, que je répondrai maintenant aux questions.

Le président: Très bien. Merci beaucoup.

Il nous reste exactement douze minutes, ce qui fait trois minutes par parti. Je suis habituellement assez généreux lors de la période de questions mais je devrai malheureusement interrompre l'intervenant ou le témoin après trois minutes et passer au suivant.

Monsieur Dosanjh.

L'hon. Ujjal Dosanjh: Je ne veux pas vraiment consacrer de temps à d'autres arguments mais si le général dispose de plus de temps et que nous avons plus de temps, vous pourriez prolonger. Je ne sais pas si...

Le président: Je crois que nous devons vraiment évaluer la chose et en décider au comité directeur.

L'hon. Ujjal Dosanjh: Bien. Merci. D'accord.

Général, je n'ai que deux questions. Je les poserai toutes les deux et vous pourrez répondre. L'une porte sur l'argent de l'ACDI. Quelques commentaires que vous avez formulés à ce sujet figurent au compte rendu. J'aimerais que vous nous disiez si les choses se sont améliorées et ce qu'il faudrait faire.

Deuxièmement, combien de Talibans y a-t-il, disons, à Kandahar? Et à partir de cette évaluation, combien d'autres militaires nous faut-il? Nous demandons à d'autres alliés de l'OTAN d'envoyer des troupes et ils ne le font pas. Selon certaines estimations, il nous faut quelques milliers de militaires additionnels. J'aimerais vous entendre là-dessus.

Bgén A. J. Howard: Merci beaucoup de vos questions. Permettez-moi de commencer par la dernière.

Les Talibans qui se trouvent dans la province de Kandahar ne peuvent être pris isolément. Les Talibans se déplacent d'une province à l'autre. Le CEMD, lorsqu'il est venu la semaine dernière, a parlé de 1 000 Talibans, un chiffre avancé dans les meilleures estimations. Ce nombre peut évidemment varier. Comme je l'ai déjà dit, l'un des problèmes que nous avons connus, c'est que les Talibans ont tenté de concentrer un grand nombre des leurs à l'ouest de Kandahar et d'y maintenir une présence permanente. Le commandant de la FIAS a estimé que leur présence serait extrêmement dangereuse et a décidé de mener des opérations pour les en déloger.

Cela dit, nous tenons pour acquis qu'ils sont un millier, mais ces guerriers peuvent se déplacer, et ils le font.

En ce qui concerne votre première question, j'ai un profond respect pour tous les ministères qui travaillent sur le dossier de l'Afghanistan. L'ACDI en particulier a des gens extraordinaires qui font des heures supplémentaires, si l'on peut dire, pour aider ce pays à se développer. Les représentants de l'ACDI eux-mêmes seraient cependant mieux placés pour parler des détails de leur programme à long terme. Manifestement, si vous regardez le développement du point de vue de l'EPR, le commandant de l'EPR lui-même...

Le président: Merci beaucoup. Je suis désolé, monsieur, mais merci.

Monsieur Bachand.

• (1600)

[Français]

M. Claude Bachand: Merci, monsieur le président. Monsieur Howard, dans votre présentation au comité sénatorial du 16 octobre, vous avez parlé de 1,9 million de dollars dévolus au commandant, qui pouvait s'en servir pour des projets. Aujourd'hui, vous nous parlez de 2,4 millions de dollars et de 24 projets.

Pourquoi y a-t-il une différence de 500 000 \$ entre le 16 et le 30 octobre?

Ensuite, lorsque vous avez comparu devant le même comité, on vous a demandé la liste des projets. Vous est-il possible de remettre cette liste à notre greffier?

Par ailleurs, j'ai été bien surpris lorsque vous avez dit, dans votre présentation, que vous n'étiez pas les seuls à avoir des montants d'argent à votre disposition dans la province de Kandahar. En effet, vous avez dit que l'ONU et les ONG en avaient aussi, mais que vous n'aviez aucune idée du montant dont ils disposaient ni à quoi cet argent servait.

Y a-t-il moyen d'améliorer la coordination entre les Forces canadiennes, l'ONU et les ONG, afin que nous sachions exactement qui fait quoi dans la province de Kandahar?

[Traduction]

Bgén A. J. Howard: Merci de vos questions.

En réponse à la première question, les 2,4 millions de dollars représentent une augmentation par le MDN et les Forces canadiennes consacrée à l'effort de l'EPR à Kandahar. Alors oui, vous avez raison, il y a eu augmentation de cette somme d'argent. Je le vois comme un accroissement de la capacité des personnes sur le terrain. Je peux très certainement fournir au comité une liste des projets du MDN que nous avons réalisés et de ceux qui sont en cours, et nous nous efforcerons de le faire. Quand à l'ACDI, ils devront apporter leur propre liste de projets.

Votre dernier point est très intéressant, et c'est pour moi une frustration. Je parle en tant que militaire, ayant participé à plusieurs opérations. Idéalement, nous aimerions que la communauté internationale travaille ensemble dans tous les secteurs de Kandahar mais la réalité, c'est que les organisations non gouvernementales et les organisations internationales travaillent seules, indépendamment des militaires. Parfois pour assurer le développement selon leur point de vue, elles aimeraient travailler de façon indépendante, et la coordination à laquelle on pourrait s'attendre n'est pas toujours aussi rigoureuse. Ce n'est pas une mauvaise chose; ce n'est que la réalité. Il y a donc de nombreuses organisations dans la province de Kandahar — par exemple, le Programme alimentaire mondial et les Nations Unies — qui font toutes de leur mieux. Il serait difficile de dresser un portrait de ce que tout le monde fait, il n'y a aucun doute là-dessus.

Le président: C'est parfait. Il reste quatre secondes, Merci à tous les deux.

[Français]

M. Claude Bachand: Merci beaucoup.

[Traduction]

Le président: Madame Black.

Mme Dawn Black (New Westminster—Coquitlam, NPD): Merci beaucoup.

Merci d'être ici et merci de votre exposé.

J'aimerais poser quelques questions concernant en particulier l'EPR dont vous avez parlé. Vous avez parlé de la police afghane et de la police auxiliaire afghane. J'ai quelques préoccupations à propos de ce qu'on raconte sur la police auxiliaire afghane mise en place récemment. Selon la presse, il s'agirait d'adolescents n'ayant eu que dix jours de formation à qui ont aurait remis des AK-47. Je suis donc préoccupée par cela et j'aimerais que vous y réagissiez.

Deuxièmement, vous avez parlé d'un système du genre 911. Je me demande comment il fonctionnerait à Kandahar et combien de

personnes sont vraiment en mesure de communiquer avec un service 911. Parlez-vous de téléphones? Comment ce service fonctionnerait-il?

Ma dernière question porte sur les EPR et leur capacité d'aller au-delà du périmètre de Kandahar. Comment cela se passe-t-il?

Bgén A. J. Howard: Permettez-moi d'abord de répondre à la question sur le 911. J'aimerais mettre des guillemets au « 911 ».

Ce que nous voulons dire, c'est que nous avons mis en place — je l'ai en fait vu au palais du gouverneur — une petite cellule de coordination où la police nationale afghane est en poste afin que, par exemple, si nos soldats en patrouille constatent un problème, ou si un Afghan a un problème, ils devront peut-être marcher pour s'y rendre mais il y a un centre qui peut s'occuper d'une urgence ou d'un problème.

Mme Dawn Black: Ce pourrait être une longue marche.

Bgén A. J. Howard: Ce pourrait être une longue marche. Mais nos soldats en voient beaucoup, alors il ne s'agit que d'un centre de coordination qui nous permettrait de dire aux autorités judiciaires que nous nous efforçons de mettre en place « Nous avons des problèmes ici; nous avons besoin de votre aide pour corriger cette situation ». Alors quand je dis « 911 », je mets des guillemets.

Il est certain que le projet de police nationale afghane et la police auxiliaire constituent une tentative de créer un système judiciaire à partir de rien. Ce que vous et moi considérons comme une force de police professionnelle ici au Canada est certainement l'idéal que nous tentons d'implanter en Afghanistan. C'est un processus très lent. Les agents de la GRC et l'EPR travaillent lentement et assidûment avec la police locale affectée à la région afin de les professionnaliser, mais il faudra un certain temps. Nous avons tenté dans le cas de la police auxiliaire d'en éliminer tous ceux qui sont indésirables et qui n'ont pas l'autodiscipline dont on pourrait s'attendre de la part d'un policier. Nous n'en sommes qu'au tout début, et je crois qu'il faudra un certain temps pour atteindre les résultats escomptés.

•(1605)

Le président: Merci, monsieur.

Bgén A. J. Howard: Désolé de ne pas avoir répondu à votre dernière question.

Mme Dawn Black: Ce n'est rien. Merci.

Le président: Nous donnerons maintenant la parole au gouvernement pendant trois minutes.

Mme Cheryl Gallant (Renfrew—Nipissing—Pembroke, PCC): Merci, monsieur le président.

Il y a eu un plus grand nombre de victimes lors du présent tour que ce que les Canadiens ont l'habitude d'entendre aux nouvelles. Pouvez-vous assurer le comité que les soldats là-bas aujourd'hui sont correctement formés?

Bgén A. J. Howard: La formation pour l'Afghanistan est centrée sur le leadership des Forces canadiennes, depuis le Général Hilliers jusqu'aux simples soldats. Nous avons fait de notre mieux pour préparer les soldats pour l'Afghanistan, et ce, de plusieurs façons. Nous avons une certaine expérience des opérations à Kaboul, alors il a été facile de renseigner les soldats sur les conditions locales.

Nous avons mis sur pied le Centre canadien d'entraînement aux manoeuvres en Alberta, une nouvelle initiative lancée au sein de l'armée. Tous les militaires devant se rendre en l'Afghanistan y passent, ce qui leur permet de mettre à l'épreuve les compétences dont ils auront besoin en Afghanistan.

Je veux rassurer le comité: les exercices ne portent pas uniquement sur le combat; les soldats apprennent à échanger avec la population locale et à mener des shuras et des activités de reconstruction. Nous y avons mis beaucoup d'effort, et chaque soldat est formé selon les normes les plus rigoureuses.

Comme je l'ai dit aux soldats de la 2^e Brigade qui se rendaient là-bas, « Je ne peux vous donner que 60 p. 100 de la formation dont vous avez besoin. Vous devez vous rendre sur place et voir par vous-

même. Nous voulons que vous appreniez et que vous vous adaptiez lorsque vous y serez ». Une des dernières choses que je leur ai dites c'est « Efforcez-vous de tirer chaque jour des leçons de tout ce que vous voyez et adaptez-vous en cours de route ».

J'ai une grande confiance dans le système de formation que nous avons mis en place pour nos soldats qui vont en Afghanistan.

Mme Cheryl Gallant: Merci.

Le président: Merci beaucoup, monsieur. C'était là le premier de ce qui doit être une série de breffages. Comme l'ont indiqué les membres du comité, nous allons discuter de votre exposé — sa valeur et son format — à notre comité directeur.

La séance est levée.

Publié en conformité de l'autorité du Président de la Chambre des communes

Published under the authority of the Speaker of the House of Commons

Aussi disponible sur le site Web du Parlement du Canada à l'adresse suivante :

Also available on the Parliament of Canada Web Site at the following address:

<http://www.parl.gc.ca>

Le Président de la Chambre des communes accorde, par la présente, l'autorisation de reproduire la totalité ou une partie de ce document à des fins éducatives et à des fins d'étude privée, de recherche, de critique, de compte rendu ou en vue d'en préparer un résumé de journal. Toute reproduction de ce document à des fins commerciales ou autres nécessite l'obtention au préalable d'une autorisation écrite du Président.

The Speaker of the House hereby grants permission to reproduce this document, in whole or in part, for use in schools and for other purposes such as private study, research, criticism, review or newspaper summary. Any commercial or other use or reproduction of this publication requires the express prior written authorization of the Speaker of the House of Commons.